



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

MARIE-GALANTE

La lettre de la Communauté de Communes

N° 2 - mars 2004

Le mot du Président

Harry Selbonne,
Président
de la
Communauté de
Communes de
Marie-Galante



Les échos qui nous sont parvenus après la parution du premier numéro de la lettre d'information de la Communauté de Communes de Marie-Galante sont encourageants. C'est dire qu'il y avait un réel déficit de communication en direction de la population. C'est pourquoi nous avons pris la décision de faire savoir ce que nous réalisons et les difficultés que nous rencontrons.

Avec ce deuxième numéro, comment ne pas évoquer le dixième anniversaire de la Communauté de Communes?

En effet, le 18 janvier 1994, l'habitation Murat a été le berceau de la CCMG, en présence de parrains prestigieux. Comme chaque fois qu'une vie nouvelle surgit, nous étions ballottés entre l'angoisse et l'espoir.

L'angoisse devant l'immensité des problèmes à régler, l'importance des divisions à surmonter. Le Sivom (Syndicat intercommunal à vocation multiple) était en crise, la Sosumag (Société sucrière de Marie-Galante) agonisait et la population sombrait dans le pessimisme.

L'espoir, car nous avions avec nous la conviction que c'était la seule voie pour éviter le pire et redonner le goût de vivre et d'entreprendre à Marie-Galante. Et cet espoir nous a accompagné tout au long de ces dix années.

Aujourd'hui, le chemin parcouru est considérable, mais celui qui reste à parcourir est peut-être plus abrupt, plus difficile à négocier. C'est pourquoi la construction intercommunale exige une volonté politique sans faille, des hommes déterminés à surpasser les divisions et une adhésion sans réserve de la population.

Première communauté de l'outre-mer, nous devons continuer à donner l'exemple.

Actualité

Après la journée "île morte"

Pendant la journée " île morte " du 5 février dernier, les artisans et commerçants de Marie-Galante ont fermé leurs boutiques ou quitté leur activité pour aller manifester avec les élus dans les trois bourgs de l'île.

Cette journée a été l'aboutissement de la forte mobilisation des Marie-Galantais pour attirer l'attention des autorités régionales et nationales sur les difficultés économiques et structurelles spécifiques à notre île.

Le constat est éloquent. De nombreuses entreprises sont en difficulté, incapables de faire face à leurs charges sociales et fiscales. Le coût du transport de marchandises est trop lourd, compte tenu de la double insularité. Et la population diminue au fil des années à cause des nombreuses difficultés.

Le président de la Communauté

de Communes et les trois maires de l'île avaient déjà avancé deux propositions aux Assises des Libertés Locales, en 2003

- La prise en compte de la continuité territoriale avec des aides au transport des personnes et des marchandises.

- Un rattrapage en termes de développement en apportant un soutien aux socioprofessionnels sous la forme d'une exonération des charges fiscales et sociales pendant 15 ans.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes réaffirme l'importance de la reconnaissance du "Pays Marie-Galante". C'est la solution la mieux adaptée aux problèmes de sous-développement de l'île. La démarche Pays permettra d'orienter un développement durable pour l'île, c'est-à-dire respectueux des équilibres écologiques et humains.



La journée "île morte" du 5 février a mobilisé l'ensemble des socioprofessionnels, des élus et une part importante de la population dans les trois bourgs. (photo F. Hiroquoy)

Chantiers

Rénovation de la place Raphaël-Jerpan à Saint-Louis

La rénovation de la place Raphaël-Jerpan est un projet important pour le bourg de Saint-Louis. La municipalité souhaite un renforcement de l'image du bourg, en faire une ville d'accueil et d'harmonie. Il s'agit aussi d'améliorer le cadre de vie pour les habitants, ainsi que pour les touristes qui sont nombreux à visiter l'île. Le projet permettra également d'améliorer la circulation au centre du bourg et d'y créer un espace de promenade. La Communauté de Communes a mis en œuvre le projet, notamment avec l'aide de financements européens, dans le dispositif d'amélioration du cadre de vie et de résorption de l'habitat insalubre. Les travaux doivent commencer avant la fin de l'année.

Un centre de loisirs pour les jeunes



Le Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) sera construit à la section Etang-Noir.

Dans le plan de développement durable pour Marie-Galante, la Communauté de Communes mène des actions pour lutter contre le chômage et l'exclusion. Dans ce cadre, et en collaboration avec la commune de Capesterre elle va créer un Centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Le centre sera construit, par la Communauté de Communes, à la section Etang-Noir, et pourra accueillir les enfants et adolescents en provenance de toute l'île.

Trois objectifs président à la création de ce centre de loisirs.

- Organiser le temps libre des jeunes afin de prévenir la délinquance.
- Intéresser les jeunes au patrimoine naturel et culturel de l'île.
- Favoriser l'émergence des talents et des vocations chez les jeunes.

Les études techniques sont en cours, la construction du bâtiment est prévue à partir de juillet. Le CLSH pourra ouvrir ses portes au cours de l'année 2005.

Au cœur de Grand-Bourg

L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie figure en bonne place dans le programme des travaux d'aménagement engagés par la Communauté de Communes. Dès 1996, une étude réalisée sur la restructuration des centres des bourgs préconisait un réaménagement du centre de Grand-Bourg. Un lieu stratégique

qui concentre les commerces et les activités culturelles et de loisir, à deux pas du débarcadère. Après trois ans de travaux, les chantiers de rénovation de la place du marché et de transformation de l'ancienne prison en centre culturel sont aujourd'hui achevés. Le centre culturel et la place, rendue aux piétons, pour-

ront accueillir des activités, animations et manifestations ouvertes au plus grand nombre, ainsi qu'aux touristes en visite. Au-delà de la simple rénovation du centre ville, cette nouvelle place est appelée à devenir un lieu d'échanges et de rencontres qui contribuera à la qualité de vie de tous les Marie-Galantais.



La place réaménagée et l'ancienne prison transformée en centre culturel sont appelées à devenir des lieux d'échanges et de rencontres.

Culture

Créole Blues 2004 : encore plus fort !



5^e Créole Blues : du 25 au 31 mai

Ce Festival de musique au cœur de la Caraïbe (gwoka, biguine, jazz, reggae, salsa, blues, zouk, quadrille, meringue) attire un public de connaisseurs de plus en plus nombreux. Au fil des années, le festival Créole Blues est devenu incontournable dans le paysage culturel de la Guadeloupe.

La Communauté de Communes et l'Office du tourisme de Marie-Galante, avec leurs partenaires économiques et institutionnels offrent une programmation variée et de qualité.

Le 25 mai, le festival commencera par Créole Blues a Ti moun. Le 26, une pièce de théâtre, "Africa solo" sera présentée. Le 27, un léwoz sera organisé au pitt à coqs de Capesterre avant les quatre jours de concerts, du 28 au 31 mai.

Les professionnels et bénévoles qui souhaitent contribuer à l'organisation du festival doivent contacter l'Office du tourisme.

Tél. : 05 90 97 56 51 - Fax : 05 90 97 56 54



Camille Soprann, le parrain du festival 2004. Un grand musicien Marie-Galantais, parrain de l'Office du tourisme.

Le programme des concerts

Vendredi 28 mai

Saint-Louis
- Gospel Voix de femmes (Guadeloupe)
- Mighty sparrow (Trinidad)
- Benghi Sahai (Inde)

Samedi 29 mai

Château Murat
- Camille Soprann (Marie-Galante)
- Georgie Bond (Etats-Unis)
- El Canario (République Dominicaine)

Dimanche 30 mai

Château Murat
- Poker JBZ (Guadeloupe)
- Dominique Coco (Guadeloupe)
- Myriam Makeba (Afrique du Sud)

Lundi 31 mai

Capesterre
- Falfret (Martinique)
- Alfred Memel (Guadeloupe)
- Kilibibi (Marie-Galante)

Pratique

- **Des bus** vont sillonner toute l'île pour permettre aux festivaliers de se rendre facilement sur les différents sites du Créole Blues.
- **Points d'info.** Quatre stands d'information seront installés en différents points de l'île pour renseigner les visiteurs.
- **Tarif résident.** Par concert, 15 euros au lieu de 20 euros.
- **Billet bateau+concert.** Le billet combiné bateau (A/R Pointe-à-Pitre) + 1 entrée au concert : 45 €

L'Office du tourisme et la promotion de Marie-Galante



Le stand de l'Office du tourisme à la foire de Paris.

Chaque année, l'Office du tourisme participe à des manifestations importantes en France, en Guadeloupe et en Martinique pour promouvoir la destination Marie-Galante.

Dans ces foires, salons ou festivals, le stand Marie-Galante présente l'activité des professionnels du tourisme de l'île. L'hôtellerie, les gîtes, la restauration et l'artisanat peuvent ainsi largement diffuser leur message en direction de futurs visiteurs.

Dans les mois à venir, l'Office du tourisme sera présent : à la foire agricole de Rivière Pilote, (24 et 25 avril) ; à la Foire de Paris (du 29 avril au 9 mai).

Les artisans et commerçants désireux de participer aux actions de promotion de l'Office du tourisme sont invités à le contacter directement.

Tél. : 05 90 97 56 51.

Fax : 05 90 97 56 54.

www.ot-mariegalante.com

email : info@ot-mariegalante.com

Infos pratiques

Lutte anti-moustique

La Communauté de Communes a entrepris une opération de lutte contre les nuisants, en collaboration avec la DSDS (Direction de la santé et du développement social) sur le littoral allant de Folle-Anse à Chalet.

La recrudescence des moustiques et yenyens devenait de plus en plus problématique pour les habitants et aussi pour les touristes.

Une opération a été menée en deux phases par les techniciens de la DSDS. Elle a consisté à étudier les lieux de reproduction des insectes et ensuite à traiter ces zones à l'aide d'insecticides appropriés.

L'opération a duré dix jours pendant le mois de février.

Les techniciens ont également assuré l'information de la population (sur les moustiques et les insecticides) via l'association Ecolambda.

Un atelier de découpe à l'abattoir

Conformément à ses engagements, la Communauté de Communes lance la construction d'un atelier de découpe attendant à l'abattoir.

L'étude du bâtiment a été rendue, et ce nouveau chantier s'ouvrira avant la fin de l'année. Cet équipement, aux normes européennes, complètera les services de l'abattoir et permettra aux professionnels (éleveurs et bouchers) de développer leurs ventes à Marie-Galante et en Guadeloupe. Pour l'heure, les demandes, en conditionnement et en quantité, du marché des collectivités (cantines scolaires, hôpitaux, entreprises) ne sont pas satisfaites. L'atelier de découpe va pouvoir répondre à ces demandes. A terme, les professionnels de l'île pourraient s'organiser au sein d'une véritable filière viande autour de l'abattoir.

MARIE-GALANTE

La lettre de la Communauté de Communes.
Rue du Fort. 97112 Grand-Bourg
Tél. 0590978358
Fax. 0590977161
Président : Harry Selbonne
ccmg-president@wanadoo.fr

Rédaction : F. Doriac, J.M. Pasbeau, P. Caneval, J.M. Poulhier, A. Valencé, J. Méron, C. Pelage, J. Lucina, F. Navis.

Impression : L'imprimerie 97128 Goyave
Tirage : 6 000 ex.

Finances

Les orientations budgétaires pour 2004

Le président Harry Selbonne a convié ses collègues du conseil communautaire, le 22 mars dernier, à débattre sur les orientations budgétaires qui doivent précéder l'examen du budget de l'exercice 2004. Ce débat qui constitue une formalité substantielle à la préparation du budget vise à éclairer le vote des élus.

Malgré une capacité d'autofinancement confortable, la marge de manœuvre est limitée au regard de l'étendue des besoins. De ce fait, la hiérarchisation des priorités et l'élaboration d'une programmation pluriannuelle édictent les principes de la politique budgétaire de la CCMG.

Le renforcement de la solidarité intercommunale au travers de la restauration scolaire, de la collecte et du traitement des déchets allégera les budgets communaux tout en assurant un service de qualité aux usagers, d'où la nécessité de lancer les études préalables à ces transferts. L'extension des réseaux d'eau potable, d'électrification et d'assainissement des eaux usées reposent sur une volonté de garantir un aménagement équilibré et harmonieux du territoire. Pour mieux affirmer son engagement au développement durable, la CCMG se doit en outre de créer les conditions favorables au développement économique, tel est le sens donné au projet d'atelier de découpe à l'abattoir et de zone d'ac-

tivité à Grande Anse. La protection de l'environnement, la valorisation des espaces naturels et la réhabilitation du patrimoine bâti, en synergie avec l'Office du tourisme, doivent conforter la promotion de Marie-Galante. La prise en considération des aspirations de la jeunesse et des personnes en difficulté se traduira par la mise en œuvre du PLIE et d'un encadrement dédié à cet effet. Le loisir, le sport et la culture seront encore soutenus par ce budget. Une fois de plus, les taux d'imposition de la CCMG n'augmenteront pas.

Le président a conclu ce débat préalable à l'adoption du budget en rappelant à ses collègues l'urgence de la construction du nouveau siège de l'institution pour offrir un cadre de travail adapté aux missions confiées à la Communauté de Communes.

Transports collectifs

Suite à l'étude de 1999 sur le plan de déplacement urbain de Marie-Galante et pour la définition d'un schéma d'organisation des transports, plusieurs transporteurs ont été reçus, début mars, à la CCMG. Ces professionnels ont compris la nécessité d'un regroupement et d'une mise aux normes administratives de leur activité.

Agenda

• Les permanences de l'Espace Economie Emploi (EEE).

- Agence Départementale d'Insertion, le jeudi (horaires d'ouverture de l'EEE).

- Karukéra Logement. Les prochaines dates de la permanence : le 27 avril, le 11 mai, le 22 juin.

- Affaires Maritimes, tous les jours (horaires d'ouverture de l'EEE).

- La Chambre de Métiers, lundi, mardi, jeudi, 9h - 12 h. (mercredi matin sur rendez-vous).

• Le Bulletin annuel de la Communauté de Communes

Le Bulletin annuel qui dresse un bilan des activités de la Communauté de

Communes va paraître prochainement.

• Le CLIC

Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil et d'écoute pour les plus de 60 ans. Pour tout renseignement, contacter le : tél. : 05 90 97 65 80. Fax : 05 90 97 65 82.